

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} février 2008
Français
Original : espagnol

**Lettre datée du 31 janvier 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et en rapport avec le débat que le Conseil a tenu hier sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, la réponse aux déclarations erronées faites par le Représentant permanent d'Israël à l'encontre du Mouvement des pays non alignés lors de ce débat (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à la lettre datée du 31 janvier 2008
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Réponse du Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés à la déclaration
faite par le Représentant permanent d'Israël à la réunion
du Conseil de sécurité consacrée à la situation
au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

À la réunion du Conseil de sécurité consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, tenue le 30 janvier 2008, le Représentant permanent d'Israël a fait plusieurs remarques désobligeantes et erronées concernant la position du Mouvement des pays non alignés sur la question examinée.

Le Représentant permanent d'Israël a fallacieusement accusé le Mouvement, entre autres, de soutenir le terrorisme et d'être motivé dans son action par une aversion politique à l'égard de l'État d'Israël.

Le Mouvement des pays non alignés n'a pas eu l'occasion de répondre immédiatement à ces remarques car certains membres du Conseil ont opposé une fin de non recevoir à notre demande légitime de participer à cette réunion. Néanmoins, la vérité devrait être dite et le sera afin de mettre les choses au clair.

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, composé de 48 États souverains, je réfute catégoriquement les remarques fallacieuses du Représentant permanent d'Israël, qui sont de nature à induire en erreur et frisent la provocation.

Une fois encore, il a tenté de créer un écran de fumée pour détourner l'attention des questions véritables et pour dénaturer et dissimuler les faits sur le terrain, qui sont tout simplement évidents pour tous. Le représentant du Gouvernement israélien se trompe complètement s'il pense que le fait de dénaturer les positions de principe que le Mouvement des pays non alignés a adoptées de longue date concernant la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, empêchera le Mouvement d'exprimer ces positions dans toute instance internationale appropriée, y compris le Conseil de sécurité.

Le Mouvement des pays non alignés continuera d'exprimer sa ferme opposition à l'occupation illégale israélienne et son appui sans faille à la création de l'État indépendant de Palestine sur tout le territoire palestinien occupé par Israël, avec Jérusalem-Est comme sa capitale; nous continuerons de dénoncer le non-respect du droit international par la puissance occupante, principal obstacle au succès des efforts entrepris pour instaurer une paix juste, durable et globale; nous continuerons d'exiger d'Israël qu'il se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967; nous ne passerons pas sous silence les actes d'agression impitoyable et les graves violations de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban que ne cesse de commettre Israël.

Nous voulons espérer qu'au lieu de déformer les positions du Mouvement et de les tourner en ridicule, le Gouvernement israélien s'attachera dorénavant à faire preuve d'un engagement véritable, non seulement en paroles mais aussi en actes qui soient de nature à faire avancer le processus de paix.

Le Mouvement des pays non alignés continuera, comme il l'a toujours fait, d'appuyer sans réserve le processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et du principe de la terre contre la paix.

New York, le 31 janvier 2008
